

› Collecteur de déchets toxiques et / ou à risques

Collecte – Transport – Manutention



› Les activités

- Collecter chez les clients d'une zone géographique définie les déchets « toxiques ou à risques » tels que les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée*).
- Assurer le transport de cette collecte vers les centres de traitement agréés.

*Les DTQD sont des déchets toxiques non ménagers produits en petites quantités à l'occasion d'une activité professionnelle et dont le gisement est éparé.

› Les connaissances de base

- Identification et connaissance des produits « toxiques ou à risques », de leur manipulation, leur conditionnement, et des emballages homologués.
- Connaissance de la réglementation et des consignes de sécurité.
- Connaissance du devenir des déchets « toxiques ou à risques ».
- Pratique de la zone géographique et de ses acteurs.

› Les comportements attendus

- Assurer la traçabilité de la collecte.
- Être autonome dans l'organisation du travail.
- S'adapter au travail dans des contextes spécifiques (pour les DASRI : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, laboratoires d'analyses médicales, hospitalisation à domicile...; pour les DTQD : centres commerciaux, commerces, mairies, préfectures, garages, PME et particuliers...).

› Les savoir-faire

- Planifier les systèmes d'élimination (fréquence des collectes, type de conditionnement, lieux d'élimination, obligations et responsabilités réciproques).

› Les plus values environnementales

Prévention et traitement en amont des risques de pollution de l'environnement par les déchets toxiques.

› Les débouchés

- La réglementation sur la collecte et le traitement des DASRI et des DTQD permettent à des sociétés professionnelles privées liées à de grands groupes (ex. : Labo-service à Givors) de développer cette activité et par conséquent d'embaucher.

› Pour aller plus loin dans son projet

- Annuaire des CIO (Centres d'Information et d'Orientation) : <http://www.education.gouv.fr/orient/listcio.htm>
- Annuaire des SCUIO (Services et Centres Universitaires d'Information et d'Orientation) : http://www.onisep.fr/national/ou_informer/html/cio_paio_ml_scuio/minihome.htm

Les missions

Le collecteur de déchets toxiques et / ou à risques procède à la collecte des déchets dits « toxiques ou à risques », sur une zone géographique donnée et en assure le transport vers le centre de traitement agréé.

Le niveau de formation

Les diplômes les plus adaptés sont :

- CAP « Gestion des déchets et propreté urbaine ».
- CAP « Agent d'assainissement des déchets ».

Le permis de conduire et la formation qualifiante APTH (Attestation Professionnelle de Transport des Hydrocarbures) dispensée sur trois jours, sont indispensables.

Les employeurs

- Collectivités locales et territoriales.
- Entreprises et associations d'insertion.
- Éco-entreprises.

Étude commandée par le réseau régional
Tee Rhône-Alpes

<http://www.reseau-tee.net/rhone.html>
au bureau d'étude ADAGE environnement